



Modification du droit de garde

Par **maryseb83**, le **24/08/2017 à 09:44**

Bonjour, rnrnMa fille de 11 ans souhaite aller vivre chez son père. Je suis sa mère cela fait 10 ans que j'ai sa garde et j'accepte qu'elle aille habiter à partir de septembre chez son père.rnrnLe père de ma fille a vu son avocate qui lui a dit que je devais simplement adresser un courrier au père de ma fille en lui disant que j'acceptais qu'elle vive chez lui et que je renonçais de ce fait à la pension alimentaire. Mon avocate est en vacances et je ne peux donc pas avoir de confirmation sur cette démarche.rnrnPouvez-vous me dire si c'est comme cela qu'il faut procéder dans un cas pareil. rnrnD'avance merci pour vos réponses.rnrnBonne journée

Par **morobar**, le **24/08/2017 à 09:51**

Bonjour,rnIl paraît préférable d'attendre le retour de votre avocate, qui connaît votre dossier.rnIci personne ne lit dans le marc de café pour deviner si cette solution, possible, est bien adaptée à la situation.

Par **amajuris**, le **24/08/2017 à 10:47**

Bonjour,rnle droit de garde a-t-il fait l'objet d'une décision du JAF ?rnsalutations